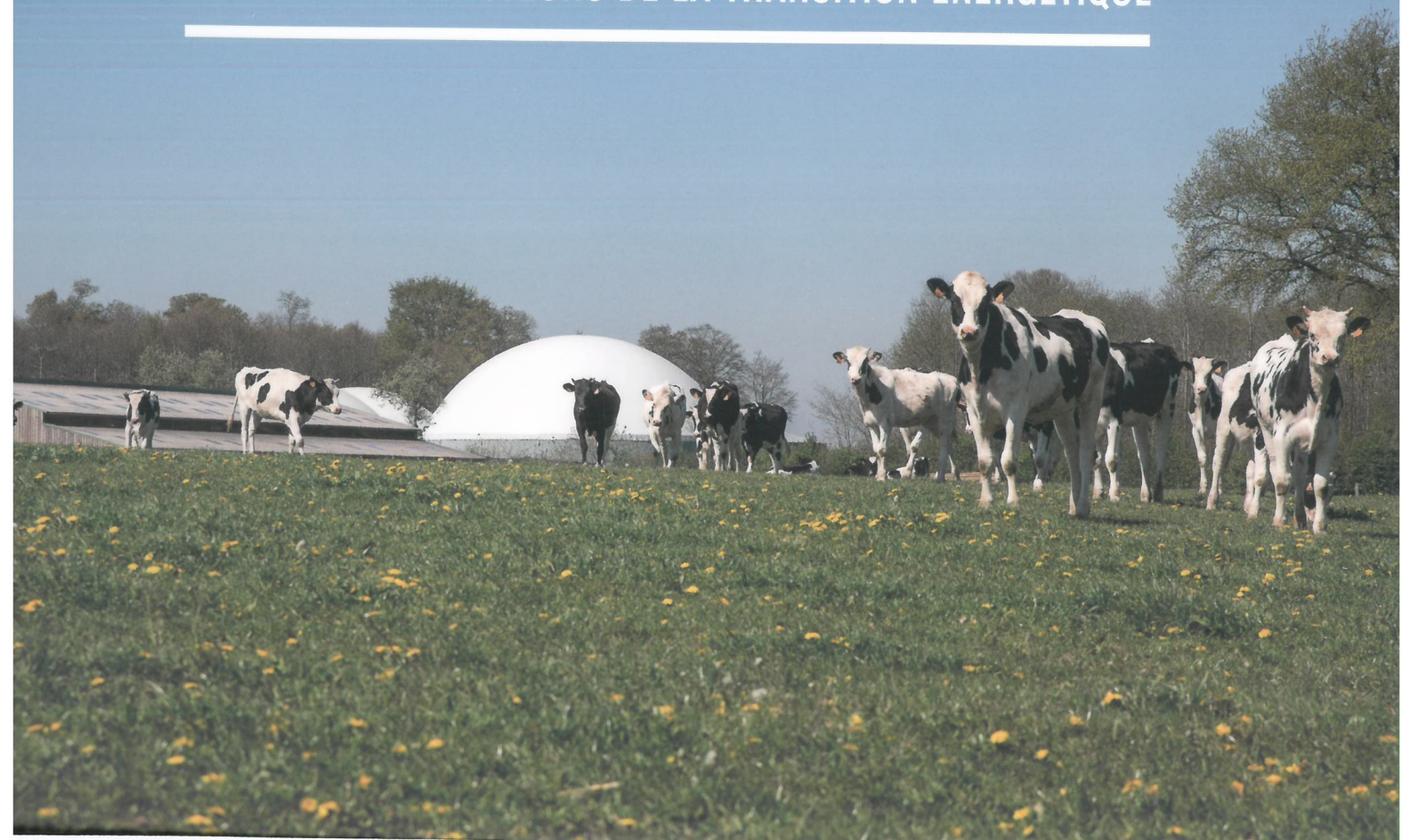


LE GAZ VERT MADE IN NORMANDIE

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Edouard de Lamaze

MAIRE DE BOIS-HÉROULT
ET CONSEILLER RÉGIONAL
DE NORMANDIE



« En 2017, la commune de Bois-Hérault s'est associée à celle de Bosc-Édeline pour permettre la mise en service, fin 2021, de l'unité de méthanisation gérée par la SAS Métha des bosquets. Bois-Hérault a financé plusieurs études techniques et économiques sur la faisabilité du projet, tandis que Bosc-Édeline a mis à disposition le

terrain qui accueille l'unité. L'idée derrière cette réalisation commune

« La méthanisation correspond parfaitement à l'effort environnemental souhaité par la commune »

était double : il s'agissait, d'une part, d'aider les 11 agriculteurs porteurs du projet à mettre leurs exploitations individuelles aux normes grâce à un investissement collectif ; et, d'autre part, de contribuer à un effort général pour l'environnement avec la production d'un engrais propre et inodore dont bénéficient plusieurs exploitations de la commune. Au sein de la municipalité, nous cherchions depuis longtemps à mener un grand programme pour contribuer à l'effort écologique. En matière d'énergies renouvelables, les éoliennes ne sont pas adaptées à notre territoire rural, et encore moins à un site classé patrimoine remarquable comme le nôtre. En revanche, la méthanisation correspondait parfaitement à l'effort que nous souhaitons réaliser en faveur d'un environnement meilleur. Le biogaz produit n'est certes pas destiné à notre commune, mais il devait alimenter près de 800 foyers du Pays de Bray. »

PRÉSIDENTE DU SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
(SDE 76) ET VICE-
PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE SEINE-
MARITIME



Cécile Sineau-Patry

« Il y a urgence à décarboner nos activités pour limiter le réchauffement climatique et ses conséquences. Afin de tourner le dos aux énergies fossiles, la PPE fixe pour 2028 l'objectif d'une accélération significative du développement des énergies renouvelables. Le biogaz est une de ces énergies vertes. Il devra d'ailleurs représenter 7 % de la consommation de gaz en 2030. Et qui dit biogaz, dit méthanisation ! En cogénération ou en injection, la méthanisation a toute sa place dans le cercle vertueux de l'économie circulaire. C'est du bon sens et une opportunité pour le monde agricole de participer à la transition énergétique. Cette nouvelle production agro-énergétique exige de lourds investissements financiers et humains, mais aussi l'opiniâtreté et la persévérance des porteurs des projets. Sans oublier l'acceptabilité sociale, qui n'est pas toujours évidente... Pourtant, il y a une attente sociétale en matière d'énergies renouvelables. Sur ces sujets, le SDE 76 prend sa part. Depuis 2019, il finance à hauteur de 50% les études de faisabilité de raccordement aux réseaux GRDF des unités de méthanisation en projet. En 2019, le Syndicat a entièrement financé l'étude du gisement des déchets méthanisables en Seine-Maritime, qu'il a mise à disposition de la Région Normandie et des EPCI. Aux côtés de GRDF, le SDE 76 a également participé à des ateliers de promotion de la méthanisation auprès des acteurs du monde agricole. Il finance désormais à hauteur de 50%, avec un plafond à 22 000 euros, les études d'acceptabilité sociale pour aider les porteurs de projet. »

« Une opportunité pour le monde agricole de participer à la transition énergétique »